# Référencement Handi' Stat

Le référencement est accessible :

- aux titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement (CMI-S) ou d'une Carte Européenne de Stationnement pour personne handicapée (CES / CSPH) ayant leur résidence principale en Île de France
- à leur accompagnant régulier (conjoint ou pacsé, ascendant de 1<sup>er</sup> degré ou descendant de 1<sup>er</sup> degré ayant également leur résidence principale en Île de France Attention: dans tous les cas, la demande doit être faite au nom du titulaire de la CMI-S ou CES / CSPH

Type de carte	Copie du justificatif à joindre concernant le/la :			
« personne handicapée »	Carte personne handicapée	Véhicu le	Résidence principale en Île de France	Lien de parenté
	A - SI LE VÉHICULE UTILISÉ EST	CELUI DU TITULAIRE DE LA CMI-S OU DE LA CES/C	SPH	ı
CMI-S <u>ou</u> CES/CSPH	Courrier d'accord aux nom, prénom, adresse francilienne du demandeur  et  indiquant la date de fin de validité ou la validité permanente  Info: En l'absence de ce document, le courrier de l'Imprimerie Nationale d'envoi de la carte peut être accepté s'il est fourni avec la CMI-S (dates de validité nécessaires)	Certificat d'immatriculation ou certificat provisoire d'immatriculation  • véhicule personnel: au nom du demandeur du référencement et à son adresse de résidence principale francilienne (identique à celle du justificatif de domicile)  • véhicule de fonction: au nom de l'employeur et attribué à un salarié, accompagné de:  - 1 attestation de l'employeur établissant que le demandeur a un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction.  - 1 fiche de paie de moins de 3 mois portant la mention «avantage en nature: voiture » ou la mention « UP » utilisation personnelle d'une valeur non nulle.  Attention:  Les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants sont inéligibles.  Locataire de véhicule: informations sur Stationnement résidentiel: mode d'emploi - Ville de Paris.	Dernier avis d'imposition sur le revenu mentionnant l'adresse de la résidence principale francilienne  Info: Le montant des revenus porté sur l'avis d'imposition peut être masqué  OU  pour les personnes récemment installées en résidence principale en Île de France, une attestation de titulaire d'un contrat d'énergie, de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale francilienne)	
	B - SI LE VÉHICULE UTILISÉ EST CELUI DE L'ACCOMPAGNANT (ascendant de 1 <sup>er</sup> degré ou descendant de 1 <sup>er</sup> degré ou conjoint ou pacsé)			
Visuels pages suivantes	Courrier d'accord aux nom, prénom, adresse francilienne de la personne en situation de handicap dont on est l'accompagnant  et indiquant la date de fin de validité ou la validité permanente  Info: En l'absence de ce document, le courrier de l'Imprimerie Nationale d'envoi de la carte peut être accepté s'il est fourni avec la CMI-S (dates de validité nécessaires)	Certificat d'immatriculation ou certificat provisoire d'immatriculation  • Véhicule personnel : au nom de l'accompagnant et à son adresse de résidence principale francilienne (identique à celle du justificatif de domicile)  • véhicule de fonction : au nom de l'employeur et attribué à un salarié, accompagné de :  - 1 attestation de l'employeur établissant que l'accompagnant a un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction.  - 1 fiche de paie de moins de 3 mois portant la mention « avantage en nature : voiture » ou la mention « UP » utilisation personnelle d'une valeur non nulle.  Attention :  Les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants sont inéligibles.  Locataire de véhicule : informations sur Stationnement résidentiel : mode d'emploi - Ville de Paris	Pour:  Le titulaire de la CMI-S ou CES / CSPH  et  son accompagnant  Derniers avis d'imposition sur le revenu mentionnant l'adresse de la résidence principale francilienne.  Info: Le montant des revenus porté sur l'avis d'imposition peut être masqué  ou  pour les personnes récemment installées en résidence principale en Île de France, une attestation de titulaire d'un contrat d'énergie, de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale francilienne)  Info: l'adresse du titulaire de la carte « personne handicapée» et de son accompagnant peuvent être différentes. Elles doivent être situées en Île de France et constituer des résidences principales.	Livret de famille <u>ou</u> attestation d'enregistrement du PACS
CES/CSPH	C - SI LE VÉHICULE UTILISÉ	EST CELUI DU TITULAIRE DE LA CES/CSPH		
délivrée par	Courrier d'accord aux nom, prénom, adresse francilienne du demandeur	ldentique aux justificatifs demandés ci-dessus en	Identique aux justificatifs demandés ci-dessus en	
ONAC	<b>et</b> indiquant la date de fin de validité <u>ou</u> la validité permanente	A SI LE VÉHICULE UTILISÉ EST CELUI DU TITULAIRE DE LA CMI-S OU DE LA CES/CSPH	LA CMI-S OU DE LA CES/CSPH	
ou carte	D - SI LE VÉHICULE UTILISÉ E	ST CELUI DE L'ACCOMPAGNANT (ascendant de 1 <sup>er</sup> d	l legré ou descendant de 1 <sup>er</sup> degré ou conjoint ou pacsé)	
délivrée par	Courrier d'accord aux nom, prénom, adresse	Identique aux justificatifs demandés ci-dessus	Identique aux justificatifs demandés ci-dessus en	Identique aux

Préfecture justificatifs demandés francilienne de la personne en en situation de handicap ci-dessus en B SI LE VÉHICULE UTILISÉ EST CELUI DE L'ACCOMPAGNANT dont on est B SI LE VÉHICULE UTILISÉ EST CELUI DE l'accompagnant L'ACCOMPAGNANT B SI LE VÉHICULE UTILISÉ EST **CELUI DE** et L'ACCOMPAGNANT Visuels pages indiquant la date de fin de suivantes validité <u>ou</u> la validité permanente

# Information

Après acceptation de la demande, une confirmation est adressée par mail ou courrier. Le référencement, délivré sous forme dématérialisée, débute le jour de l'acceptation de la demande. Il est valable 2 ans.

### Lexique

CMI-S: Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement

CES / CSPH : Carte Européenne de Stationnement pour personne handicapée **COTOREP**: Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnelle

MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

**ONAC**: Office National des Anciens Combattants

DASES: Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

**DSOL** : Direction des Solidarités

# Documents permettant de demander le référencement pour les titulaires (liste non exhaustive)

# d'une CMI-S

## ou d'une CES CSPH



Les courriers d'information sont irrecevables

# Courrier de notification / délivrance de la CES CSPH par l'ONAC via la Préfecture





# Courrier de l'Imprimerie Nationale, à en-tête MDPH ou DASES ou DSOL, transmettant la CMI-S La copie de la CMI-S doit être jointe à ce document pour justifier de la d PAGE, a 1040/2018 Maiere, Ministre, Ministre Maiere, Minis